

**Délibération n° 2017-093 en date du 17 Mai 2017 portant
TARIFICATION DES ESPACES LOCATIFS DU TIERS-LIEU « LES
ATELIERS DE LA MINE » A LAVAVEIX LES MINES**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 17 Mai à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Champagnat, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 10.05.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 48	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoir : 3	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, RAILLARD, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SEBENNE, BARBAUD, MORELE, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE, BOYER

Pouvoirs : MM. ROBBY à SIMON, RICHIN à PERRIER S, CHEFDEVILLE à PLAS,

Excusés : MM. PEROCHE, LONGCHAMBON, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, PUYBOUBE, D'HULSTER, FONTVIEILLE, TOURNAUD,

Secrétaire de séance : Monsieur Christian JOUANDEAU

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis Fauconnet, Vice-Président en charge du dossier.

Monsieur le Vice-Président expose à l'Assemblée que l'ex Communauté de Communauté de Communes de Chénérailles avait délibérée les 26/02/2015 et 21/12/2016 sur les tarifs de location des espaces bureaux et ateliers ainsi que l'espace coworking du tiers-lieu de Lavaveix-Les-Mines :

Pour l'espace de Coworking :

- 2 € TTC/heure
- 5 € TTC/demi-journée
- 8 € TTC/journée
- 30 € TTC/semaine
- 90 € TTC/mois

Pour les espaces bureaux et ateliers au mois :

- Bureau : 4,62 € TTC/M²
- Atelier : 2,82 € TTX/M²

Il propose de moduler les tarifs « Espaces bureaux et ateliers » en fonction de la surface des espaces loués et de la durée de la location à savoir :

Remise de 20% sur le tarif, la première année de location, pour une surface louée supérieure à 150 m² et avec un engagement de location de 3 ans. Si le porteur de projet met fin au contrat avant la fin des 3 ans, le delta entre le tarif initial et le tarif remisé sera dû.

Monsieur le Président propose également d'établir un tarif de location concernant des demandes de manifestations ou de locations ponctuelles, notamment pour l'atelier

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170530-2017-093-DE
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception en préfecture : 30/05/2017

T ateliersCommunauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

situé dans l'aile Est, à savoir :

- 100 € la journée
- 150 € le week-end (du vendredi 18 heures au lundi 8 heures)
- 300 € la semaine (du lundi au vendredi)

Plus 25€ par jour si utilisation du chauffage.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend note des tarifs de l'espace Coworking votés par l'ancienne Communauté de Communes de Chénérailles et les valide,
- Prend note des tarifs des espaces bureaux et ateliers et les valide,
- Autorise le Président à appliquer une remise de 20% sur les tarifs des espaces bureaux et ateliers, la première année de location, si d'une part la surface louée est supérieure à 150 m2 et d'autre part l'engagement de location est de 3 ans. Si le porteur de projet met fin au contrat avant la fin des 3 ans, le delta entre le tarif initial et le tarif remisé sera dû.
- Décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus concernant les locations ponctuelles et de courtes durées,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 30 Mai 2017
Pour copie conforme, le 30 Mai 2017
Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170530-2017-093-DE
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017